



Élimination de cadavres d'animaux* par enfouissement à la ferme

Référence au règlement

L'élimination des animaux morts doit se faire conformément à l'article 15 du *Règlement sur la gestion des animaux morts et des déjections du bétail* de la *Loi sur l'environnement*. Ce règlement indique la bonne méthode d'élimination des carcasses de bétail par équarrissage, compostage, incinération ou enfouissement lorsque les conditions environnementales le permettent (p. ex. lorsque cela n'entraîne pas la pollution de l'eau de surface, de l'eau souterraine ou du sol). Les animaux morts doivent être stockés de manière sûre (afin de contenir les carcasses entières et d'empêcher les charognards d'y accéder) et doivent être conservés dans un état réfrigéré ou congelé s'ils sont gardés plus de 48 heures après leur mort.

Lieu de l'enfouissement

L'emplacement sélectionné devrait être situé loin des zones de circulation importantes et hors de la vue du public. Le lieu d'enfouissement sélectionné devrait être accessible aux véhicules de livraison des animaux morts afin que ces derniers puissent être déposés directement dans la fosse. Les zones dont le niveau des eaux souterraines est élevé ou celles dont les aquifères sont peu profonds sont à éviter. Le lieu de l'enfouissement devrait être situé à au moins 100 mètres de tout cours d'eau de surface, doline, source ou puits. L'emplacement devrait être situé sur un sol de type argileux pour empêcher tout lixiviat de s'infiltrer dans les aquifères. Les lieux d'enfouissement doivent tenir suffisamment longtemps pour empêcher toute fuite des produits de décomposition qui pourraient polluer l'eau de surface, l'eau souterraine ou le sol. Le ruissellement des eaux de surface issues de précipitations devrait être dirigé de manière à éviter le lieu de l'enfouissement.

Enfouissement

La fosse sera creusée de manière à être de taille suffisante pour permettre d'accueillir et de gérer le volume prévu, et sera juste assez large pour permettre au véhicule de livraison de décharger sans qu'il y ait de débordement. Il ne devrait y avoir aucune manipulation physique des cadavres d'animaux par l'opérateur. Avant l'enfouissement, un produit chimique, comme la chaux vive, peut être répandu sur et sous les carcasses dans la fosse pour aider à accélérer la décomposition et à prévenir les odeurs. Les cadavres d'animaux placés dans la fosse devraient être recouverts d'au moins un mètre de produit imperméable. Ce produit devrait être recouvert d'un monticule de terre au-dessus de la fosse afin d'acheminer les ruissellements à l'écart de l'emplacement et de minimiser les infiltrations dans la fosse.

Entretien

Le lieu de l'enfouissement devrait être régulièrement inspecté pour s'assurer que des charognards n'ont pas creusé la fosse. Si le monticule de terre s'affaisse, vous devriez ajouter plus de produit imperméable pour conserver le monticule.

*Ne convient pas à l'élimination massive d'animaux morts. Veuillez communiquer avec un agent de l'environnement pour obtenir des renseignements si une élimination massive d'animaux morts est nécessaire.